

## Congrès AFSP 2009

Section thématique 27 : Action publique et parcours de vie.

*Session de travail 2, lundi 7 septembre 2009*

**Annalisa Lendaro**

**e-mail: annalisa.lendaro@univmed.fr**

**LEST – Laboratoire d’Economie et Sociologie du Travail (Aix en P.ce)**

### **Catégoriser pour rendre visible ? Les politiques publiques et l’insertion professionnelle des immigrés.**

#### **Résumé**

L’intervention propose une analyse de l’action publique *via* la reconstruction de parcours de vie et de transitions concernant l’insertion professionnelle et l’évolution de carrière des immigrés : l’intérêt est de mesurer l’influence des politiques d’emploi et d’immigration en termes d’opportunités d’accès à l’emploi et aux droits. Le fondement de la politique d’immigration française a longtemps été une forme de républicanisme assimilationniste, qui sollicitait les immigrés pour qu’ils s’intègrent surtout à travers l’insertion sur le marché du travail. Toutefois les formes de régulation antérieures sont en mutation et il en résulte de nouvelles incertitudes qui ouvrent aux acteurs sociaux des espaces d’intervention dans le domaine de l’emploi et de la gestion de phénomènes migratoires de plus en plus diversifiés et médiatisés. Les politiques publiques prennent-elles en considération les besoins de l’individu au point de s’interroger sur les problématiques de l’étranger non-communautaire ? L’intérêt est celui d’une analyse critique des catégories-cible, afin de mettre en évidence la mesure dans laquelle on explicite ou au contraire, on rend invisibles les populations en cause. Le détour par la situation italienne permet d’apporter un regard nouveau sur les politiques d’immigration françaises et sur la gestion de la main d’œuvre immigrée à travers un exercice comparatif qui s’inspire à l’analyse sociétale « revisitée ».

#### **Categorising to make visible? Public employment policies and immigrants.**

*The paper explores public employment policies through lifetime analysis and focuses on transitions concerning the professional employment and careers of immigrants. The aim is to point out the influence of employment and immigration policies on the opportunities of immigrants in the areas of labour employment and the acquisition of rights.*

*French migratory policy has for a long time been based on a form of republican assimilation, i.e. immigrants are to be integrated via employment on the labour market.*

*However the previous regulatory mechanisms are mutating and, as employment crises and migratory phenomena are becoming more visible, new configurations of actors could build different modalities of intervention.*

*Do public policies consider the needs of one individual to the extent that they wonder about the specific problems of the non-European foreigner? The aim is to critically analyse the target categories to underline how it is possible to transform a population into a public priority, or conversely, to make it invisible.*

*The Italian case enables us to look differently at the French immigration and employment systems: this comparative exercise draws its inspiration from a “revisited” societal analysis.*

**Mots clés :** Immigration, parcours biographiques, action publique, bâtiment, catégories, comparaison.

## 1. Introduction

Cet article propose une analyse de l'action publique via la reconstruction des parcours biographiques et des processus d'insertion professionnelle des immigrés<sup>1</sup>. En effet, il se propose d'explicitier les imbrications entre les parcours biographiques et les contextes politico-normatifs dans lesquels ils se déroulent.

L'intérêt est de mettre en lumière l'importance du contexte institutionnel (politiques d'emploi et d'immigration ; configurations locales d'acteurs) en termes d'opportunités d'accès à l'emploi et aux droits sociaux. L'entrée par ce contexte, où les politiques publiques ont une place fondamentale, signifie mettre en évidence le contrôle exercé par les institutions sur le déroulement de la vie (Foucault, 1976).

L'Etat contemporain et ses multiples traductions territoriales et/ou sectorielles essaie par différents instruments (Lascoumes, Le Galès, 2005) de modeler les transitions biographiques pour exercer son pouvoir sur les individus (Mayer, Schoepflin 1989). Mais la question des influences entre action publique et parcours de vie devient depuis peu le véritable objet d'une production scientifique en science politique et en sociologie. L'étude des politiques sociales s'est naturellement prêtée à cet exercice (Giraud, Lucas, 2007).

Le parcours biographique a été souvent analysé comme si les différents événements de la vie (Leclerc-Olive, 1997) s'enchaînaient dans un contexte a-politique : nous partons du postulat selon lequel l'action publique, par le biais de ses opérations de catégorisation des publics-cibles et de l'allocation différenciée de moyens, a un effet d'orientation des parcours de vie. Nous voulons montrer que le contexte des politiques de l'emploi est également pertinent afin d'appréhender les mécanismes d'insertion des immigrés, qui représentent à leur tour un excellent analyseur de la société et de ses changements (Tripiet, 2004).

Nous faisons l'hypothèse que les inégalités d'accès à l'emploi dépendent aujourd'hui de l'accessibilité de « statuts », qui renvoient à la position socioprofessionnelle, à l'appartenance générationnelle, à l'ancienneté de « résidence » sur le territoire et aux divers niveaux de protection selon l'inclusion ou non dans les catégories-cibles de l'action publique.

Ces catégories-cibles ne définissent pas seulement les priorités des politiques publiques mais donnent accès à des statuts (demandeur d'emploi, primo-arrivant, jeune sans qualification etc.) qui ouvrent le droit à des services, à des formes de soutien, à une légitimation, et, en même temps excluent les non-éligibles.

Les catégories-cibles sont également en mesure de définir des « life situations » (Mayer, Schoepflin, cit.), des périodes de la vie, qui seraient caractérisées par des difficultés et des besoins typiques. Cette façon d'intervenir décourage les acteurs publics à considérer la singularité des situations, et les parcours d'immigrés ici reconstruits feront ressortir des impasses voire des paradoxes.

Une deuxième hypothèse de ce travail est que les parcours de individus prennent forme dans des contextes institutionnels. Comment les différentes étapes s'articulent et comment les transitions fondamentales<sup>2</sup> d'un parcours s'adaptent à ces contraintes institutionnelles ?

### 1.1 Deux niveaux de comparaison

Une première échelle comparative se réfère à l'analyse de deux territoires régionaux, l'un en France (région PACA), l'autre en Italie (région Liguria). La comparaison nous permet de considérer le contexte institutionnel et les catégories produites par l'action publique comme étant socialement situés (Dubar, 2001). Chaque contexte sociétal a sa propre manière de « construire » les catégories, les dispositifs, les politiques, les règles, les besoins en main-d'œuvre et la place des immigrés sur les marchés du travail.

---

<sup>1</sup> « Immigré » est un terme utilisé en tant que catégorie statistique officielle. Sa définition a été fixée par le Haut conseil à l'intégration en 1990, mais elle n'a pas de valeur légale. En l'utilisant on fait référence aux personnes résidentes en France depuis au moins un an et nées étrangères à l'étranger (elles peuvent avoir acquis la nationalité française). En revanche, « étranger » est une catégorie légale, et se réfère à toute personne qui n'a pas la nationalité française.

<sup>2</sup> Nous utilisons les concepts de « parcours », « phase », « transition », et « événement », en faisant référence aux travaux de l'équipe PaVie du Center for Life Course and Life Style Studies, de l'Université de Lausanne et Genève (2003).

L'approche comparative est complétée par un deuxième niveau qui s'attache à confronter deux parcours biographiques hétérogènes quant aux temporalités de l'expérience migratoire pour chacun des deux contextes régionaux : il s'agit de comparer les modalités d'insertion professionnelle d'immigrés arrivés les uns dans les années 80 et les autres au début de des années 2000.

Notre regard est donc tourné vers « *les mécanismes méso qui constituent les liens entre individus et structures (institutions)* » (Giraud, 2004 pp. 357). Les systèmes de visibilisation (Lendaro, 2009-a) de la main-d'œuvre immigrée, les modalités de gestion de l'information et les formes de coordination entre acteurs du marché sont appréhendés à partir de parcours biographiques. Ces derniers sont capables de rendre compte de l'imbrication de contraintes et d'opportunités qui relèvent à la fois de l'individu et de son contexte institutionnel, lié aux référentiels nationaux « en surplomb », plus ou moins explicites en termes d'immigration.

Par exemple, en France les immigrés font rarement l'objet d'une intervention spécifique. A ce titre nous soulignons l'intérêt d'une analyse critique des catégorisations et des modalités d'action retenues par l'action publique, afin de mettre en évidence la mesure dans laquelle les acteurs « *visibilisent* » les populations immigrées par le biais d'opérations de ciblage, qui ouvrent des possibilités et qui imposent des choix et des contraintes aux individus.

Le détour par la situation italienne permet d'apporter un regard nouveau sur les politiques françaises de l'emploi et sur la gestion de la main d'œuvre immigrée à travers un exercice comparatif qui s'inspire de l'analyse sociétale « *revisitée* » (Verdier, 2000).

La pertinence de la comparaison entre le cas provençal et ligurien réside dans le regard tourné vers les mécanismes qui établissent des liens entre un cadre institutionnel, les jeux d'acteurs qui le caractérisent (Lallement et Spurk, 2003), et les parcours des individus.

## **1.2 Action publique et *life courses* : les enjeux théoriques et méthodologiques**

Comment l'action publique structure les parcours ou du moins essaye de réguler les transitions des individus sur le marché du travail ? Les immigrés sont concernés par des « transitions spécifiques » qui les distinguent des autres citoyens ? Quel est dans ce cas le lien avec l'accès à un statut reconnu, comme par exemple celui de salarié, d'immigré régulier, de jeune sans qualification ? Et surtout, comment construire un cadre conceptuel qui puisse rendre compte de l'impact de l'Etat sur les parcours individuels ? Travailler sur l'influence de l'action publique sur les parcours est un exercice risqué : ce processus n'est pas « un fait social » directement observable et oblige le chercheur à construire ses outils d'analyse ad-hoc.

Nous avons choisi de nous intéresser aux biographies en les inscrivant dans leurs contextes, tout en nous penchant sur les événements-charnière, transitions qui font l'objet d'une réflexivité des individus (Dubar et Demazière, 1997). Ces transitions sont essentielles dans notre démarche du moment où l'individu les met en relation avec des configurations de choix-contraintes-opportunités, ouvertes ou établies par l'action publique.

Notre démarche consiste donc à reconstruire les parcours biographiques en tant que produit d'une histoire individuelle de migration et d'une contextualisation de l'acteur, qui renvoie à son double ancrage, individuel et institutionnel.

En ce sens, la mise « en situation » que les acteurs font d'eux-mêmes à partir de la réflexion sur leur propre parcours nous aide à faire émerger non seulement le système de contraintes-opportunité mais aussi les « parcours-type » forgé par l'action publique, qui fixe les caractéristiques des transitions standard formalisées par les politiques et les catégories-cible.

L'analyse de quatre parcours<sup>3</sup>, deux pour le cas français et deux pour le cas italien, mettront en scène des dynamiques sociales liées aux contextes institutionnels des deux territoires, en remettant en cause les catégories officielles, qui laissent souvent transparaître une conception de la population en « stock » plutôt qu'en « flux ».

---

<sup>3</sup> Le dispositif d'enquête a été construit suivant différentes phases : une première partie a consistée en entretiens semi-directifs avec les acteurs de l'action publique à l'échelle régionale (pour un totale de 112 entretiens, en PACA et en Liguria), suivi d'une période d'observation au sein des institutions. En suite, l'observation auprès d'une série de communautés migrantes et la collaboration avec deux syndicats de catégorie ont permis le recueil de 26 récits de vie avec des travailleurs immigrés dans le bâtiment et d'intervenantes immigrées, employées en tant qu'aide à domicile.

A travers quels mécanismes l'action publique contribue à orienter les parcours de vie ? De quelle manière la visibilité de l'immigré comme catégorie-cible fait émerger des parcours-type et favorise ou inhibe les inégalités d'accès à l'emploi ?

Nous focaliserons notre attention sur des événements perturbateurs (Grossetti, 2006) dans trois sphères de la vie : l'emploi, le statut administratif (régularisation et titres de séjour) et la famille en paraphrasant l'idée de Smelser et Halper (1978) sur la triangulation de la vie entre école, travail et famille.

L'insertion professionnelle est donc à la fois historiquement inscrite dans une conjoncture politique, économique, migratoire. Le récit des individus nous parle de la manière dont le sujet s'approprie d'un contexte, en adoptant des stratégies, en opérant des choix « obligés » en construisant son parcours, qui est dans tous les cas lié au passage d'un statut à un autre. C'est dans ce passage que nous allons chercher le rôle de l'action publique.

L'insertion professionnelle des immigrés est la résultante d'interactions entre acteurs situés au moins à deux niveaux : au niveau institutionnel, des politiques ; et au niveau individuel, des relations entre les acteurs d'un système d'emploi localisé et sectoriel. A ce dernier niveau, nous nous intéressons aux parcours biographiques de travailleurs immigrés<sup>4</sup>, qui renvoient, en guise de miroir, à des effets sociétaux.

Concrètement, nous avons accordé une attention particulière à la manière dont les interviewés nous ont livré leur récit et ont construit des liens causaux entre un événement et le contexte institutionnel dans lequel il s'est produit. La posture initiale a été fondamentale : les interlocuteurs ont été contactés la plupart du temps par le biais d'une personne connue, familière : un ami, un collègue de travail, un membre de la famille, un voisin. L'enquêteur a investi dans un travail préalable de construction d'un réseau de connaissances, de fréquentation d'endroits et de personnes, afin de pouvoir ensuite rencontrer les individus à interviewer dans un milieu favorable à la délivrance de leurs histoires de vie. Cette préparation avait une double finalité : pour l'enquêteur, l'accumulation d'un ensemble d'informations concernant le contexte de travail, de résidence et les habitudes des enquêtés ; pour la construction du rapport enquêteur–enquêté, il s'agissait de faire en sorte que le déroulement du récit se produise naturellement, dans la confiance mutuelle des deux membres du binôme.

L'entretien a été le moins directif possible, tout en ayant comme point de départ l'incitation de l'enquêteur à raconter le parcours de vie en soulignant les moments essentiels, les changements importants qui ont eu par la suite des conséquences considérables au niveau de l'accès à un statut administratif, professionnel, et familial.

Nous nous sommes ensuite éloignés d'une posture illustratrice<sup>5</sup>, ainsi que d'une démarche restitutive des productions langagières, pour faire en sorte que l'analyse du récit puisse nous livrer des informations sur « les mondes vécus des enquêtés » (Dubar, Demazière, cit.). Cela passe par l'attention portée à la mise en mots des événements clés et des acteurs qui leurs sont associés.

## 2. Parcours (et tentatives) d'insertion en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En PACA comme en France, les politiques publiques (sociales, de l'emploi etc.) ne prennent pas en compte des critères ethniques dans la distribution des ressources et des services.

La politique de la ville, par exemple, a élaboré des formes d'intervention publique fondées sur le lieu de résidence. Ces mesures ont été définies à travers la formule de « *discriminations territoriales positives* »

---

<sup>4</sup> Le cas du bâtiment nous est apparu intéressant à plusieurs titres. Ce secteur est traditionnellement ouvert à l'emploi de main d'œuvre immigrée, et généralement présenté par la branche comme un secteur d'insertion puisque en perpétuelle demande (Jounin, 2008). Il est considéré « labour intensive » puisque caractérisé par un emploi massif de personnel peu qualifié mais physiquement très sollicité ; de ce fait, il n'est guère attractif pour la main d'œuvre autochtone (Ive et Gruneberg, 2000), en raison également de fréquences particulièrement élevées des taux d'accidents et des maladies professionnelles. De plus, le bâtiment est un univers où coexistent des formes de stabilité d'emploi avec une diffuse incertitude contractuelle, caractérisé par l'éclatement du collectif de travail (Mashkova, 2006), du fait notamment de la hausse importante du recours à la main d'œuvre intérimaire et à la sous-traitance (Fellini, Ferro, Fullin, 2007).

<sup>5</sup> Cette posture a été adoptée pendant la première phase de ce travail empirique qui visait à interroger les acteurs publics et les « porte-parole » des institutions concernées par les questions de la gestion de la main-d'œuvre immigrée. Les entretiens avec ces acteurs ont été semi-directifs et le traitement et l'utilisation d'un tel matériau empirique (112 entretiens) se distingue de l'approche de l'analyse structurale adoptée dans cette dernière phase dédiée aux parcours biographiques.

(Béhar D., Estèbe P., Epstein R., 1998, pp. 86). Via cette approche territoriale de redistribution, les immigrés, à cause de leur sur-représentation résidentielle dans les quartiers dits sensibles, bénéficient de façon disproportionnée de certaines mesures, qui vont du soutien scolaire, à l'aide à l'emploi au renouvellement de l'habitat : « *la politique de la ville c'est faire de la discrimination positive là où ça déconne* », dit la responsable des « services publics de proximité, accès aux droits, citoyenneté, vie associative, Santé, Solidarité et Lutte contre les exclusions » de la Politique de la ville de Marseille. L'approche territoriale est devenue un des instruments pour intervenir sur des problématiques dont la dimension ethnique est en arrière plan, sans exposer les acteurs publics, en présentant les démarches comme des actions généralistes à faveur des résidents de la géographie « exclusive » de la ville.

Dans le domaine de l'emploi, l'intégration des travailleurs immigrés<sup>6</sup> a longtemps été un produit joint de l'appel utilitariste à cette main d'œuvre (Viet, 1998 ; Tripier, 1991). L'accès à l'emploi était porteur d'une double reconnaissance : l'acquisition d'un statut professionnel et l'accumulation d'un capital humain par le biais d'une expérience professionnelle reconnue en tant qu'ancienneté. Le rationnement de l'emploi (Salais, Raynaud, Bavarez, 1986) a pourtant aiguïté la compétition entre les *outsiders* et pérennisé l'enclavement de certains d'entre eux à la périphérie des marchés internes, les immigrés au premier chef<sup>7</sup>.

Les politiques publiques françaises se sont attachées à cibler des groupes spécifiques (jeunes, handicapés, chômeurs, RMIstes etc.) tout en excluant de prendre en considération les différences ethniques, en voulant assurer l'égalité des chances. Le statut d'immigré n'est pas reconnu en tant que catégorie de l'action publique, parce que déjà inclus dans toutes les catégories-cible utilisées ; en quelque sorte, elle est en arrière plan, invisible parce que « intégrée » aux autres catégories.

Plus récemment, les instruments (Lascoumes, Le Galès, cit.) de l'action publique, notamment dans le domaine de l'emploi et de la formation, reflètent une ambition : faire en sorte que les politiques agissent sur le parcours de l'individu, de manière à construire un cheminement d'accompagnement à l'emploi constitué par différentes options (formation, contrats aidés, reconversion etc.) qui offriraient une solution – plurielle, en mesure d'éviter que l'individu se retrouve dans une situation de « non-droit ».

Comment se décline cette notion de parcours quand il s'agit de considérer l'accompagnement à l'emploi et à la formation de l'immigré, étranger notamment ? Les politiques publiques prennent-elles en considération les besoins de l'individu au point de s'interroger sur les exigences spécifiques de l'étranger non-communautaire ?

Comment cela émerge à partir du récit des protagonistes immigrés ?

## **2. 1. Ali (Comores/Marseille). La stabilité et la contrainte.**

J'ai rencontré Ali ce printemps 2009 : il est maçon dans un chantier juste à côté de mon laboratoire et chaque jour je passai devant ce bâtiment en rénovation pour aller déjeuner à la cantine. J'ai donc pris l'habitude, dans un premier temps d'observer le travail des deux équipes présentes sur le site, ensuite d'échanger quelques mots avec les ouvriers pendant leur pause déjeuner, de midi à treize heures. C'est comme ça qu'un jour j'ai expliqué à Ali et à son collègue corse que je travaillais sur les parcours d'insertion professionnelle des immigrés dans le bâtiment. Aussi grâce à cette fréquentation quotidienne, Ali s'est montré tout de suite disponible à me livrer son histoire et l'entretien a pris vite la tournure d'un dialogue.

Ali est âgé de 37 ans. Il est comorien et il a quitté son pays en 1988. Il a abandonné l'école en 2<sup>nde</sup> pour « tenter sa chance » en France. Une fois à Marseille il a « bricolé », il a commencé à aider un copain sur un chantier, et puis il a connu son actuel patron. Ali travaille avec lui depuis 20 ans, et quand son patron s'est mis à son compte avec un associé, Ali a été embauché en CDI (1995). Depuis 1996 il a une

---

<sup>6</sup> Au total, cette intégration par l'emploi (Castel, 1995) et la protection sociale qui lui était attachée, a certes toujours moins bien fonctionné à l'endroit des personnes immigrés (Linhart, 1978, Beaud et Pialoux, 1998) mais il reste que la stabilisation dans l'emploi permettait néanmoins à beaucoup de ces travailleurs d'accéder au fil du temps aux principaux attributs de la citoyenneté sociale.

<sup>7</sup> Les emplois précaires et les situations de « manque d'un statut », aujourd'hui comme avant, sont plus fréquents parmi les jeunes, les femmes, les non diplômés, les immigrés, ces derniers réunissant souvent plusieurs des conditions précédentes (Piore, 1979, Tripier 1991).

carte de séjour. Il n'a jamais demandé la nationalité française, cela n'a pas l'air de l'intéresser puisque pour lui « l'important est de travailler et de pouvoir circuler librement ».

Il habite depuis toujours à la Belle de Mai, un quartier populaire de Marseille, où la communauté comorienne est nombreuse. Il n'est pas marié, mais il a « une femme » et plusieurs enfants, nés en France. Aux Comores il a encore de la famille, et notamment sa mère, à laquelle il envoie régulièrement de l'argent pour lui assurer une vieillesse sereine.

Ali met l'accent, au cours de son récit, à la fois sur des événements clés et sur les « acteurs », personnages qui ont joué un rôle important pour lui. Les événements et les acteurs forment un tableau de contexte qui permet à Ali de défendre ses arguments et ses positions sur l'« être un étranger », sur le travail, sur la vie en France et sur un retour « impossible » au pays.

Le personnage clé est sans doute « son patron ». Ali y revient continuellement en faisant aussi référence à l'événement clé, c'est à dire le travail et en particulier le contrat en CDI qu'il a eu en 1995. Cet événement a un poids considérable sur toutes les sphères de sa vie, sur son projet migratoire et sur ses familles, « ici » et « là-bas ». Certes, quand il est arrivé à Marseille les amis comoriens l'ont « dépanné » en l'hébergeant chez eux et en le mettant en contact avec cet artisan qui l'a fait « bricoler ». Mais c'est son patron qui lui a permis de « gagner le pain », d'« apprendre sur le tas » et de « monter l'échelle ». C'est grâce à ce patron qu'Ali a pu obtenir son titre de séjour provisoire et ensuite sa carte de séjour, et c'est aussi par la confiance qu'il lui a accordé qu'il est devenu maçon, et donc maintenant il est « autonome », il n'est « plus encadré par quelqu'un d'autre sur le chantier ».

Ali associe à son patron la possibilité de rester en France parce que « lui (son patron) voulait me garder » et parce que « tu sais...pour résoudre tes problème administratifs il faut avoir quelqu'un de ton côté ».

Ali me raconte son histoire en construisant instinctivement un argumentaire sur sa situation actuelle et sur ses difficultés basé sur deux types d'opposition : la première relève du pareil/pas pareil, car il compare constamment ses possibilités (financières, de réalisation de ses projets etc.) avec son entourage (et notamment les non-étrangers); la deuxième se réfère au pôle « libre/condamné » (notamment en se référant aux intérimaires qui sont « libres de travailler quand ils en ont envie ») ou « possible/pas possible ».

Tout ce qui est de l'ordre de la contrainte concerne les papiers et sa famille : celle d'ici (les enfants) et celle de là-bas (sa mère). Ce triptyque correspond à l'ensemble des éléments qui rentrent en jeu quand Ali me parle de ses projets impossibles à réaliser (retour au pays), des contraintes qu'il subit quotidiennement (« aller travailler tous les jours pour pas grand chose », « nourrir les enfants », « envoyer l'argent au pays »), et de la possibilité de se tenir au moins à l'obligation morale d'aider sa mère aux Comores.

L'accès au statut d'immigré régulier avec le permis de travailler a fait que son objectif prioritaire soit réalisé, c'est à dire rester en France et gagner de l'argent à envoyer à sa famille aux Comores. Ali ne me parle pas beaucoup de l'administration française, et il se limite à répéter que « c'était très difficile », mais que grâce à son patron il a pu « devenir quelqu'un qui avait le droit d'être ici ». Le permis de séjour signifie donc à la fois se sentir légitimé à rester sur le territoire français et à le faire sans être victime de remords vis-à-vis de sa mère restée au pays.

Cependant ce statut, lié à l'activité dans le bâtiment qu'il dit lui rapporter peu d'argent, l'oblige à rester ici alors que son projet initial était de « travailler et gratter un peu, pour revenir au pays parce qu'il n'y a pas mieux que chez soi ». Ce projet a été abandonné et il ne paraît plus réaliste : Ali a eu des enfants en France et « quand t'as des enfants c'est pas pareil, tu es condamné ».

De plus le fait de se sentir légitimé à rester, lié au statut d'« immigré régulier », ne suffit pas à se sentir « comme les autres » : il se décrit comme un « étranger », parce que « pour les autres t'es toujours un étranger ». Encore une fois c'est le patron qui a un rôle déterminant puisque Ali précise tout de même que « tant que ton patron te considère comme tout le monde, ça va ».

Patron et papiers deviennent donc les éléments qui font de son expérience un parcours d'insertion (« j'ai quand même la stabilité de l'emploi »), même si « la maçonnerie c'est pénible et mal payé, c'est pour ça qu'on y retrouve que des noirs et des arabes ».

Son monde (Dubar, Demazière, cit.) est donc celui de la « contrainte stabilisée », où l'Etat prend la forme de l'institution qui formalise son acceptabilité en tant qu'étranger avec des droits de séjour, qui passe par l'appui de son patron, vrai décideur politique informel. L'accès à ce statut a eu un impact

décisif sur son évolution professionnelle (de « encadré » à « autonome » sur le chantier) et personnelle (il a eu des enfants en France, il a abandonné le projet de rentrer au pays).

L'accès à ce statut s'est produit pour Ali dans un contexte particulier, à la différence d'Abdel. Cette époque migratoire était caractérisée par des politiques publiques qui régulaient différemment la présence étrangère en France et qui évoluent, en modifiant la marge de manœuvre des immigrants arrivés plus récemment en France.

## **2.2 Abdel (Maroc/Aix en Provence). L'incertain et l'accès à un quasi-statut**

Abdel était le voisin d'un collègue doctorant, et je l'ai connu en 2006 devant la faculté. Je l'ai rencontré à plusieurs reprises et nos échanges n'ont jamais pris la forme d'un entretien. Nous avons discuté longuement de sa situation lors de nos rencontres hasardeuses, et j'ai entretenu un cahier où je notais ses récits, ses impressions, ses préoccupations et ses projets.

Abdel a actuellement 31 ans, il est marocain d'un quartier populaire de Casablanca et il est arrivé en France en 2005 avec un visa « étudiant ». A son arrivée il avait 27 ans et venait d'avoir sa licence en économie à l'Université de Casablanca. Il avait demandé un visa pour s'inscrire en maîtrise dans une université française. Donc en 2005 il s'est inscrit à l'Université à Montpellier et en 2006 il a obtenu son diplôme. Cette époque, dans son récit, prend presque la forme d'une fable puisqu'il me dit « c'est le seul moment depuis que je suis en France, que je n'ai pas été en galère et que j'avais espoir de faire quelque chose de bien ».

« Quelque chose de bien » pour Abdel signifie trouver un emploi, car son objectif en venant en France a toujours été de « travailler, gagner ma vie ». Les études ne l'intéressent pas vraiment puisque le visa « étudiant » pour lui n'est qu'un permis de résidence. Abdel en effet comptait terminer son cycle universitaire en France, « avec un diplôme français, parce que nous (les immigrants) on peut avoir le diplôme le plus élevé et prestigieux qu'on connaît mais s'il n'est pas français, ça compte que dalle », pour ensuite chercher un emploi en France, « dans une entreprise, dans la logistique ou autre ».

La première année en France se déroule « normalement » : « c'était normal, je bossais mes cours, j'avais un visa étudiant et j'avais réussi à avoir une chambre en cité universitaire comme les autres étudiants, c'était nickel ». Pour se faire un peu d'argent de poche, Abdel a aussi travaillé quelques week-end, au black, dans un restaurant du centre ville comme plongeur et aide cuisinier.

Le tournant est la transition entre l'obtention de son diplôme de maîtrise et la recherche d'un travail ou d'un stage dans le domaine visé (la logistique). Il commence assez tôt ses recherches, par rapport à la fin des études, sans succès : « Je cherchais partout, j'envoyais plein de candidatures, même pour des stages non rémunérés. Personne ne m'a contacté et j'ai commencé à douter de trouver quelque chose ».

Entre-temps son visa expire, il se retrouve à devoir trouver une solution de « dépannage » : il ne voit que la possibilité de s'inscrire une deuxième fois à l'université, pour renouveler son titre de séjour. Mais Abdel ne veut pas continuer les études, il veut « se faire des sous, maintenant j'ai assez étudié et ma famille attend que je leur envoie de quoi vivre ». Finalement, il arrive à s'inscrire une deuxième fois en Master 1 option management international du tourisme, cette fois à l'Université d'Aix en Provence. Mais les problèmes ne font que commencer. D'abord pour l'inscription : il a fallu convaincre des compatriotes de Montpellier, étudiants à leur tour, à lui prêter l'argent nécessaire. Ensuite pour le logement ; en 2006 Abdel vient d'avoir ses 28 ans et il n'est plus éligible pour l'attribution d'une chambre en cité universitaire : « la dame du CROUS là...elle ne veut rien entendre, elle me dit que je n'ai pas la priorité, qu'il faut que je cherche dans le privé ! ». Cela pose des problèmes au niveau de son permis de séjour car il faut qu'il trouve quelqu'un pour lui faire une attestation d'hébergement. Et sur Aix en Provence il connaît personne, donc c'est toujours auprès de ses amis de Montpellier, et en particulier de sa copine française, qu'il arrive à « gratter l'attestation ». Abdel a aussi des problèmes avec sa banque, car il avait libellé un chèque sans provision, et sa banque lui avait retiré le carnet, et substitué sa carte bleue avec une carte qui ne lui permet pas d'effectuer des paiements mais seulement des retraits au guichet. Tout cela augmente sa dépendance vis-à-vis de son entourage, partagé entre Montpellier et Aix, où il comment « à squatter chez les collègues marocains de la cité universitaire ».

Entre le moment où il dépose (avec un retard d'un mois et demi) son dossier de renouvellement et le moment du retrait du visa à la sous-préfecture d'Aix, huit mois passent. « Huit mois de galère, qui

continue ». L'angoisse pour le titre de séjour est récurrente dans son récit et la sous-préfecture devient un protagoniste omniprésent de ses aventures : « là-bas (à la sous-préfecture) ils attendent que de me renvoyer chez moi ! ». Il cherche ainsi à se rassurer en cherchant « d'autres types d'investissement ». Le premier qu'il évoque est le pacs : il me dit avoir commencé à mettre la pression à sa copine restée à Montpellier, pour qu'ils se pacent parce que « tu sais, pour un immigré, quand t'es pacsé avec une française, après ton dossier passe mieux pour le visa, et t'as aussi plus de chances de trouver un boulot, mais un vrai, pas un job pourri dans un restau ». Le deuxième est un effort d'élargissement de son réseau : « je dois me faire des amis qui se connaissent aux affaires, qui puissent me filer du taf ». Le « taf » en question, pendant un bon moment, devient la vente du chite. Il m'en parle sans honte mais quand même en restant toujours dans le registre de la contrainte, en m'expliquant qu'il fallait trouver une source de revenus, et qu'avec son récépissé « étudiant » il pouvait pas faire grand chose, c'est à dire trouver un travail en règle.

Abdel se trouve face à un moment critique : il commence à se douter du danger que son activité peut représenter et ses compatriotes qui l'hébergent à la cité universitaire d'Aix lui font comprendre qu'ils ne sont pas disponibles à prendre des risques à cause de ses trafics ; et sa copine décide de le quitter.

C'est dans ce contexte (juin 2006) qu'un autre personnage apparaît, qui joue un rôle déterminant dans le parcours. Il s'agit du cousin de l'ami marocain qui héberge Abdel. Mohammed, qui est lui aussi marocain et qui travaille comme maçon dans le bâtiment, propose à Abdel de l'aider de temps à autre sur les chantiers quand son patron en a besoin.

C'est ainsi qu'Abdel découvre le secteur du bâtiment, en travaillant ponctuellement comme manœuvre au black. Il me dit être content d'avoir laissé tomber la vente de chite, même s'il n'est pas ravi de l'activité et des rapports sur le chantier : « le soir t'as des courbatures partout...t'es tellement crevé que t'as plus de force pour faire autre chose que t'endormir devant la télé » et « les gars sur les chantiers... les portugais, les algériens... tous le monde me regarde avec méfiance ».

La vie de chantier lui permet malgré tout de découvrir les possibilités en terme d'emploi que le bâtiment pourrait lui offrir et surtout il commence à se faire une idée des statuts des travailleurs qu'on peut rencontrer dans ce secteur : « les intérimaires, eux c'est mieux. Ils gagnent leur vie, après s'ils sont fatigués ils prennent des vacances, vont voir la famille... ». C'est ainsi qu'Abdel prend le prétexte d'une embrouille avec le patron de la boîte (« il ne m'a pas payé tout ce qu'il me devait, je ne suis pas son esclave non plus ! ») pour partir et il décide de chercher des missions dans les agences d'intérim.

Mais tout ne se passe pas comme il le souhaite : d'abord, il n'a pas encore retiré son visa, il a juste le récépissé 7 mois après la date de dépôt du dossier. Ensuite, il est étudiant, donc formellement est autorisé à travailler dans la limite de 60% de la durée de travail annuelle et l'employeur qui souhaite l'embaucher ne peut le faire qu'après déclaration nominative effectuée auprès de l'administration (sous-préfecture et DDTEFP). Abdel est donc censé obtenir une autorisation provisoire de travail<sup>8</sup>. De plus, un document essentiel nécessaire aux entreprises de travail temporaire est le justificatif de domicile de moins de trois mois, qui fait que Abdel est obligé de trouver quelqu'un qui certifie de sa résidence à l'extérieur de la cité universitaire (légalement il n'est pas possible de se faire héberger, car les chambres font 9 m<sup>2</sup>).

Abdel entre en contact avec deux agences d'intérim d'Aix spécialisées dans le bâtiment, mais à chaque fois il se démotive face aux difficultés administratives. Il a du mal à trouver quelqu'un pour lui délivrer l'attestation d'hébergement, il me dit n'avoir pas réussi à parler avec « le responsable »<sup>9</sup> à la DDTEFP, il prend donc du retard dans l'envoi des documents demandés par l'agence et il finit par ne plus y aller.

Quand je rencontre Abdel pour la première fois il est dans cette phase de démotivation, et ses projets originaux (bosser dans la logistique, avoir un visa et une autorisation de travail, envoyer de l'argent à sa famille) sont en train de s'écrouler. Le registre qu'il utilise pour me décrire son parcours est polaire et ses expériences relèvent du binôme « facile-galère », où la « facilité » renvoie à sa période en tant que « vrai étudiant » et à l'accessibilité à un statut reconnu administrativement, qui lui permet au moins d'avoir accès à un logement. Mais dans le reste de son discours Abdel porte un regard très amère sur sa vie en France et il a la sensation d'être traqué, de ne pas avoir trop de marges de manœuvre :

---

<sup>8</sup> Art. 9 de la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006. Depuis le 1er juillet 2007 l'autorisation provisoire de travail pour les étudiants étrangers n'est plus obligatoire.

<sup>9</sup> Direction « main d'œuvre étrangère » de la DDTEFP des Bouches du Rhône, Marseille.

« Maintenant pour le CROUS je suis trop vieux, je n'ai plus les droits d'un étudiant, même si je me suis réinscrit à la Fac. Mais pour les autres (la sous-préfecture, la DDTEFP) je suis un étudiant et pas un vrai travailleur ! C'est galère ». La désillusion ressort constamment de son récit, car il se rend compte que son avenir professionnel, personnel et familial, dépend des papiers qui lui ouvriront (ou pas) la possibilité de travailler. Le visa qu'il récupère en août 2006 est un visa « mention étudiant » et Abdel commence à se rendre compte de la difficulté qu'il aura à renouveler son permis de séjour et à le reconvertir en titre « pour des raisons de travail » : « Moi, la Fac c'était juste pour les papiers, moi je suis venu pour bosser mais quand tu es immigré c'est galère. Passer d'étudiant étranger à travailleur étranger ça va être super galère, on va pas vouloir... Et moi... pfff. Je pensais pouvoir trouver un boulot avec ma maîtrise, et puis avoir mon visa pour bosser. Mais non ! ». L'angoisse est accentuée par les temps administratifs assez contraignants : en août Abdel retire son visa, qui expire en octobre de la même année.

A partir de ce moment je n'ai plus rencontré Abdel, j'ai su qu'il n'habitait plus avec ses compatriotes de la cité universitaire parce que le copain qui formellement louait la chambre avait dû partir d'Aix. Des connaissances m'ont raconté qu'il était rentré à Casablanca pour le Ramadan et qu'il n'était plus revenu en France, d'autres qu'il avait décidé de retourner à Montpellier, chez ses amis de la faculté.

### 3. Politiques publiques et insertion des immigrés en Italie : un détour par la Ligurie.

Le cas italien est sans doute intéressant dans le cadre d'une comparaison avec la France.

Ce qui caractérise l'Italie est la rapidité du passage de pays d'émigration à celui de pays d'immigration. Cette transformation s'est opérée de manière spontanée et quasiment pas réglementée à partir de la deuxième moitié des années 80: dans une première phase l'immigration s'est développée « par le bas », au sein du marché du travail formel et informel, et seulement dans un deuxième temps ce phénomène a été reconnu par les institutions publiques à travers un corpus normatif *ad hoc*.

Au début, la prise de conscience publique concernant ce changement se limite à une vision assez négative, présenté très sommairement comme un nouveau problème social (Ambrosini, 2008) parmi bien d'autres qui marquait l'Italie des années 90.

Mais le marché du travail, ses acteurs (entreprises, familles etc.) et la société civile (syndicats de salariés, associations, groupes religieux et caritatifs) ont commencé à « réguler » le fonctionnement de ses interactions socio-économiques par le biais d'arrangements, informels et fragmentés, bien avant la prise en charge par l'Etat de la gestion de la présence immigrée sur le territoire (Zincone, 2002). Dans ce contexte, l'hégémonie d'un référentiel comme celui de l'« égalité des chances » à la française a eu plus du mal à s'imposer et la catégorie d'immigré n'a pas donné lieu à des débats éthiques et conceptuels comparables à ceux qui font encore la une de l'actualité politique et scientifique en France.

Les solutions politiques et les formes de régulations étatiques ont suivi un mouvement déjà déclenché par le marché, et les lois de régularisation<sup>10</sup> témoignent d'un dispositif d'immigration caractérisé par une continuité de l'approche « action dans l'urgence » (Sciortino, 2004). L'Italie n'a pas encore adopté un système normatif qui permet d'intervenir sur l'insertion professionnelle des immigrés, sans que cela ne se fasse à posteriori pour résoudre des « urgences sociales » (travail informel, accidents sur le lieu de travail etc.). Cela nous aide à comprendre pourquoi en Italie, lorsque les immigrés nous livrent leurs parcours de vie, il est tout à fait normal de passer par une phase de non-statut et de vivre la condition de « sans papier » comme une période difficile mais transitoire.

C'est une forme de bricolage territoriale qui œuvre en amont des dispositifs institutionnels de régulation et d'insertion professionnelle des immigrés et qui parfois anticipe des interventions étatiques, par le biais de pratiques informelles dans l'accès aux droits sociaux (formation professionnelle, syndicalisation etc.). Le contexte sociétal est donc un niveau pertinent d'analyse des processus d'insertion des immigrés et certains acteurs jouent un rôle clé dans la construction sociale de la rencontre entre la demande et l'offre de travail (Ambrosini, 2001 ; 2005). Parmi ces acteurs nous avons retrouvé, dans le récit de nos deux travailleurs immigrés à Gênes, les entrepreneurs, les réseaux (ethniques ou non) et les agents de la société civile et de la solidarité (syndicats de salariés, associations, groupes de bénévoles, paroisses etc.) ; tous, d'une manière ou d'une autre, ont participé à l'orientation de ces parcours de vie, et également à la structuration progressive de la réponse publique au phénomène migratoire, en jouant

---

<sup>10</sup> La première « sanatoria » a lieu en 1990 avec la loi dite « Martelli ». Cinq lois de régularisation en 15 ans suivent.

d'avance sur l'accueil des immigrés, sur le besoin de mettre en place un système de régularisation, sur les résistances xénophobes d'une partie de la société italienne.

### 3.1 Karim (Tunisie/Gênes) : de la clandestinité à la sécurité professionnelle.

J'ai rencontré Karim sur un chantier à Gênes : entre octobre et décembre 2008 j'ai accompagné un syndicaliste de la Feneal-UIL<sup>11</sup> lors de ses tours dans le département génois, finalisés à rencontrer ses inscrits et à la recherche de nouveaux adhérents au syndicat. Ainsi, à l'occasion d'une visite sur un chantier j'ai discuté avec Karim qui était en pause déjeuner et je lui ai proposé de nous revoir pour un entretien. Il a accepté de suite, et nous nous sommes revus une semaine après.

Karim est tunisien. Il a 42 ans, et il est régulièrement séjournant à Gênes car il a obtenu la nationalité italienne en 1992 suite au mariage avec son ex-femme italienne. Mais cet événement a clôturé un parcours migratoire et d'insertion fort accidenté.

Il était parti de Tunisie en 1988, tout juste 20 ans avant notre rencontre. Il avait 22 ans. A cette époque, il était relativement facile de rentrer en Italie car l'état italien ne demandait pas de visa : pour avoir un permis de séjour de 3 mois pour tourisme, il suffisait de pouvoir justifier d'un niveau minimal de ressource, plus ou moins l'équivalent de 150 euros. L'idée de partir lui est venue après la 3<sup>ème</sup> année du collège et il a pris la décision assez rapidement car « à l'époque on ne pouvait pas faire grand chose en Tunisie, le pays était pauvre, les gens avaient faim dans mon village et les jeunes partaient tous ailleurs ».

Karim voyait les émigrés retourner au pays pour les vacances, satisfaits et fiers, en paradant bien-être et styles de vie occidentalisés, donc il s'est dit « pourquoi pas moi? ». Sa famille a appuyé sa démarche, ses parents ont collecté l'argent nécessaire et Karim est donc parti accompagné d'un ami. Ils ont débarqué à Gênes et ils sont restés une semaine dans un petit hôtel. Ensuite, les deux se sont séparés à cause d'une dispute. Karim se retrouve donc à Gênes, sans connaître personne, sans logement et avec son passeport timbré qui lui permettait de séjourner régulièrement sur le territoire pas plus de trois mois, et sans l'autoriser à travailler.

Deux semaines après son arrivée, il trouve « une solution...un petit boulot dans une ruelle du centre historique » : au black, il empaille des chaises. Karim avait déjà fait ce travail en Tunisie quand il était jeune. C'est en s'arrêtant devant la vitrine d'un atelier qu'il s'est fait embaucher : le patron voulait le chasser, inquiété par son aspect négligé. Karim, qui ne parlait pas très bien l'italien, lui fait comprendre qu'il connaissait le métier et le patron, surpris, lui propose de commencer à travailler avec lui. Karim précise de suite qu'il n'a pas de papiers, et le patron le rassure avec un éloquent « encore mieux ! ». Karim se montre volontaire et le patron lui propose de rester six mois. N'ayant pas de permis de travail, le patron le rémunère symboliquement en le logeant dans une petite chambre et en le nourrissant. Karim me décrit cette période comme une phase de contrainte qui pour lui devait rester transitoire : « cela me va, jusqu'à quand je ne trouve rien de mieux ».

La transition arrive et se fait par le biais d'une fille italienne, avec laquelle il instaure une relation amoureuse, qui se propose de le loger. Elle présente Karim à un artisan du bâtiment qui lui offre une première expérience dans le secteur. Karim travaille avec lui quatre mois comme manœuvre au black, puis l'artisan lui dit qu'il n'a plus besoin de lui. Quelques semaines après, sa copine le quitte et lui dit de se chercher un logement ailleurs.

A partir de ce moment, Karim me dit avoir passé une longue période de «grosse galère». Sans travail ni permis de travail, sans logement et sans amis ou famille sur place, il pouvait compter que sur lui-même. Il résiste presque un an en dormant entre les dortoirs publics de la Caritas<sup>12</sup> et la plage, en se protégeant avec les petits bateaux des pêcheurs. Il me dit avoir pensé plusieurs fois rentrer en Tunisie, d'avoir été affamé, d'avoir craint de se déplacer à pied et avec les moyens de transports publics en ville à cause des contrôles. Mais finalement il dit être content d'avoir résisté sans céder à la tentation de voler ou trafiquer, même quand il n'avait pas un seul centime dans les poches.

En 1990 l'Italie met en place la première grande régularisation de sans papiers<sup>13</sup>, grâce à la loi dite « Martelli »<sup>14</sup>, du nom du socialiste ministre de la justice (février 1991-février 1993). Ainsi Karim, qui

<sup>11</sup> Federazione Italiana Lavoratori Edili Affini e del Legno, le syndicat du BTP de l'Union Italienne des Travailleurs (UIL).

<sup>12</sup> Association caritative de solidarité liée à l'évêché de Gênes et à l'église catholique.

<sup>13</sup> Au final, 200.000 étrangers sont régularisés en 1990, majoritairement originaires des pays du Maghreb.

<sup>14</sup> Loi n. 39 du 28 février 1990, qui traduit le décret n. 416 du 30 décembre 1989.

avait été informé par un immigré marocain qu'il avait connu dans un des dortoirs du centre ville, décide de se présenter à la Préfecture de Gênes avec son passeport pour entamer la procédure de régularisation.

Mais le chargé d'informations de la préfecture répond à la demande de Karim en lui disant qu'il n'a pas le droit de bénéficier de cette opportunité de régularisation, puisque la loi concerne les étrangers entrés sur le territoire avant une certaine date, et cela ne serait pas le cas de Karim. Or, Karim avait son passeport avec lui, tamponné par les autorités portuaires tunisiennes et italiennes presque 2 ans auparavant, donc il rentrait précisément dans les cas prévus par la loi Martelli et il n'arrive pas à comprendre le pourquoi de cette énième entrave : « je ne sais pas pourquoi ce monsieur m'a dit que ce n'était pas possible, moi je suis devenu fou, parce que tu perds la raison dans ces situations comme ça...! Je n'ai jamais fais quelque chose de mal, mais là j'ai perdu l'espoir... ».

L'évènement qui change sa vie pourtant, ne tarde à arriver : Karim rencontre par hasard un syndicaliste de la CGIL<sup>15</sup> dans la rue. Une fois écouté l'histoire de Karim, le syndicaliste l'invite à passer au siège départemental de la Fillea<sup>16</sup>, afin de préparer le dossier de régularisation. Karim suit son conseil et il dépose son dossier à la préfecture deux semaines après. Entre-temps, ce même syndicaliste suggère à Karim d'aller s'inscrire au cours de formation pour maçon de l'Ecole du Bâtiment<sup>17</sup>. Karim se présente avec son passeport et le récépissé du dépôt de demande de régularisation, mais la secrétaire de l'Ecole lui répond qu'il ne sera pas possible de s'inscrire tant qu'il ne pourra exhiber son titre de séjour. Karim revient donc au syndicat de catégorie, où le syndicaliste le pousse à insister et à rappeler l'Ecole du Bâtiment afin de prouver de son intérêt pour le cours. Au final, au troisième appel téléphonique de Karim, la secrétaire l'accepte et l'inscrit sans permis et muni du seul récépissé, en lui expliquant qu'on n'avait pas atteint le numéro minimum pour faire démarrer le cours et que donc la direction avait décidé de « faire des exceptions ».

Karim commence le cours de maçonnerie : « nous étions que des étrangers, 3 tunisiens, 8 marocains, 3 égyptiens, 4 albanais, et 2 roumains ». Le cours dure six mois, pendant lesquels Karim et les autres stagiaires reçoivent une modeste indemnité financière chaque mois (ca. 180 euros) et ils sont hébergés et nourris par l'école dans un couvent. C'est à l'école du bâtiment que Karim connaît celle qui deviendra, après 6 mois, sa femme : elle était la secrétaire.

Le temps de six mois donc, Karim est régularisé, se marie avec sa femme italienne et entame la procédure pour avoir la nationalité italienne, termine son cours de maçon et trouve, par l'intermédiaire de l'école du bâtiment, d'abord un stage dans une entreprise, puis un CDD en tant qu'ouvrier spécialisé (3<sup>ème</sup> niveau) dans une deuxième entreprise, grâce à sa femme. Après huit mois cette entreprise fait faillite et Karim trouve un CDI dans une troisième entreprise, où il ne reste pas très longtemps à cause des mauvais rapports avec son chef. La quatrième entreprise qui l'embauche, toujours en CDI et en tant que maçon, est la boîte pour laquelle il travaille actuellement, et depuis 16 ans.

Karim, après 15 ans de mariage (en 2005) et un enfant de 13 ans, se sépare de sa femme. Mais il en parle assez sereinement, en mettant l'accent plutôt sur sa réussite personnelle et sur son autonomie financière qu'il a gagné « avec une vie de sacrifices et de travail ». Il est surtout fier d'avoir « tenu le coup alors que bien d'autres seraient retourné au bled ou pris des mauvaises directions », et dans son récit il répète sans cesse que selon lui « l'étranger reste toujours un étranger, et même si t'as les papiers, même si t'as la nationalité italienne, quand t'es en galère personne ne te connaît ». Pour cela, avant même de divorcer de sa femme, il avait décidé d'investir son argent dans l'immobilier sans lui en parler, « pour être sur que si quelque chose n'allait pas, je ne me retrouvais pas dans la rue comme avant, parce que moi je n'avais ni maman ni papa ici, je suis quand même un immigré ! ».

### **3.2 Ricardo (Ecuador-Genova) : non-insertion et manque de statut.**

Ricardo est un ami d'une copine, médiatrice culturelle dans l'éducation nationale à Gênes. Grâce à la personne que tous les deux connaissons nous nous retrouvons quatre fois avant qu'il accepte de me rencontrer pour un entretien, en me demandant de nous voir chez moi.

<sup>15</sup> Confederazione Generale Italiana del Lavoro.

<sup>16</sup> Federazione Italiana Lavoratori del Legno, Edili e Affini.

<sup>17</sup> Organisme paritaire de branche qu'en Italie existe dans chaque département et qui est chargé de mettre en place les formations professionnelles concernant les métiers du bâtiment.

Il a 28 ans, il est péruvien<sup>18</sup>, arrivé en Italie en 2005 avec un faux passeport argentin, et actuellement sans papiers ayant déjà reçu un avis d'expulsion<sup>19</sup>. Ricardo est parti en 2003 du Pérou d'abord vers l'Argentine : à l'âge de 23 ans il devient papa d'un fils avec une grave malformation cardiaque qui nécessite de soins particuliers, donc il part à la recherche d'un travail dans le pays économiquement plus prospère de l'Amérique du sud, car au Pérou il n'arrivait pas à maintenir sa jeune famille.

En Argentine Ricardo a du mal à s'insérer professionnellement : il trouve de temps à autre du travail non déclaré dans le bâtiment, mais cela représente des entrées économiquement maigres et discontinues. Cela crée des tensions au sein de sa famille et de la famille acquise (qui l'héberge à Buenos Aires) et les rapports avec la mère de son fils se détériorent.

Il commence donc à réfléchir au moyen de partir en Europe, en Italie, car il a un ami péruvien qui s'est installé à Rome et une cousine qui est partie deux ans auparavant et qui habite à Gênes. A Buenos Aires Ricardo fait la connaissance d'un garçon qui travaille dans un bureau d'Etat Civil. Après paiement d'une somme conséquente, cet agent lui délivre un faux acte de naissance qui lui servira pour demander son passeport argentin, fondamental pour rentrer en Italie car aux ressortissants de ce pays l'Italie ne demande pas de visa pour rentrer sur le territoire.

Ricardo obtient donc son passeport et commence à s'endetter pour acheter son billet d'avion pour Rome. Angoissé par le risque d'être arrêté par la police de l'air, il part en 2005, après la mort du Pape Jean Paul II, pour faire en sorte que son déplacement passe facilement pour un voyage religieux, comme dans le cas des nombreux sud-américains qui visitent la capitale italienne afin de rendre hommage au symbole du catholicisme tiers-mondiste.

Arrivé à Rome Ricardo retrouve son « ami », qui disparaît après lui avoir fait croire qu'il pouvait compter sur lui pour l'hébergement et le travail et après avoir encaissé la « contribution » en liquide pour ses nobles gestes de solidarité. Ricardo se met donc en contact avec sa cousine dans le nord-ouest, qui lui dit de prendre le train et de la rejoindre à Gênes.

Ricardo arrive donc en Ligurie et il reste chez sa cousine<sup>20</sup>, qui travaille en tant qu'aide à domicile et qui loue une chambre de 7 mètres carrés dans un appartement de 50 mètres carrés habité par 6 autres personnes.

Au début, il reste presque un mois sans travailler, sans pouvoir compter sur le réseau de sa cousine pour l'aider à trouver un emploi<sup>21</sup>. Enfin il décide de suivre le conseil de sa cousine qui l'invite à demander conseil auprès de la paroisse qu'elle fréquente, qui est le point de référence des immigrants sud-américains à Gênes, où « les prêtres et les sœurs nous aident à trouver du travail ou à trouver le logement quand on est en galère ».

Avec le prétexte d'un cours d'italien gratuit organisé par la paroisse et ses bénévoles (qui ne demandent pas les papiers aux bénéficiaires), Ricardo commence à fréquenter ce milieu et notamment à jouer au football avec les autres garçons, en majorité des sud-américains comme lui.

Ainsi il profite de ces occasions pour demander de l'aide dans la recherche d'un travail à ses collègues de sport, qui ne tarde à arriver : un péruvien sans papiers lui trouve du travail au noir dans le bâtiment. Ricardo ne se pose même pas la question de la paye : « mon fils et sa mère étaient en grande

---

<sup>18</sup> La communauté sud-américaine de Gênes est la plus nombreuse d'Italie : elle représente presque le 40% de la présence immigrée du département.

<sup>19</sup> Le « Foglio di via » est une mesure avec laquelle l'autorité judiciaire impose l'éloignement du territoire d'une personne suspectée d'activités illicites. Après la réforme de la normative sur l'immigration de 1998, l'étranger qui séjourne irrégulièrement en Italie a 15 jours pour quitter de territoire à partir du moment de l'émission du « foglio di via ». Actuellement le « ddl-sicurezza » (décret de loi sur la sécurité), approuvé le 2 juillet 2009 par le Sénat malgré les contestations des associations de défense des droits de l'homme et des étrangers, de l'église catholique et de l'opposition politique (faible), durcit les mesures contre l'immigration clandestine et irrégulière en introduisant des sanctions pénales pour l'immigré et pour toute personne susceptible d'avoir favorisé son séjour (introduction du « délit d'immigration », séquestration des biens immobiliers loués à un immigré clandestin, possibilité de dénonciation des sans papiers par les médecins etc.).

<sup>20</sup> Elle était rentrée avec un visa touristique qui avait expiré au bout de trois mois. Elle devient irrégulière, elle séjourne et travaille à Gênes pendant un an et demi et puis elle est régularisée grâce à la dernière « sanatoria » en 2002.

<sup>21</sup> Ricardo m'explique que sa cousine connaît peu de monde à Gênes et que la majorité de ses connaissances sont des filles sud-américaines qui travaillent dans l'aide à domicile en tant qu'assistantes de vie ou femmes de ménage et qui fréquentent l'église.

difficulté et moi je m'étais endetté pour venir ici, et depuis deux mois j'avais pas un sous dans mes poches...il fallait que je travaille, point barre ».

Il reste avec cet artisan cinq mois, en étant payé de manière très discontinue et en travaillant entre 10 et 12 heures par jour. Au bout de trois mois Ricardo est bloqué avec le dos. A l'hôpital, on s'occupe de lui sans faire attention à son passeport : le médecin lui conseil de rester au repos deux semaines à cause d'une inflammation et d'une micro déchirure musculaire. Mais après cinq jour Ricardo retourne au boulot, car il avait besoin d'argent et car il avait également peur que son patron le remplace avec quelqu'un d'autre. Et les choses se passent mal : pas seulement à cause des douleurs que Ricardo ressent encore au jour de notre entretien, trois ans après l'accident, mais aussi parce que son patron le « licencie » au bout de cinq mois, sans lui payer les deux derniers mois de salaire, c'est à dire la période après sa visite médicale.

Ricardo est désespéré et commence à faire des pressions sur son patron afin d'être payé, en lui expliquant sa situation de sans-papiers et celle de sa famille au Pérou. L'artisan lui promet de lui donner la somme due rapidement, et il cherche à tranquilliser Ricardo en lui remettant des chiffres symboliques (trois fois cinquante euros !). Quand son patron commence à ne plus lui répondre au téléphone, Ricardo comprends qu'il risque de perdre sa paye : il se présente donc sur le chantier et demande son argent au patron, qui lui donne rendez-vous le lendemain dans sa maison, pour régler l'affaire.

Le lendemain, Ricardo se présente sur place. Personne ne lui ouvre. Il décide donc de rentrer dans le jardin pour aller toquer à la porte d'entrée. Cinq minutes après la police arrive : il essaye de s'échapper au contrôle, il commence à courir en se dirigeant vers la campagne mais les policiers l'attrapent. Ils lui demandent s'il voulait voler, en lui disant qu'ils avaient été appelé par un monsieur effrayé qui l'avait vu enjamber l'enclos (son patron ?). Ricardo leur explique la situation, la paye pas perçue depuis deux mois, sans rentrer dans les détails de sa situation administrative. Les policiers l'invitent à les suivre pour aller sonner ensemble à la porte de la maison de son patron. Encore une fois personne n'ouvre ni répond. Les policiers décident donc de l'emmener au commissariat pour les contrôles, et ils découvrent rapidement que son passeport est faux et lui intimement de quitter le territoire italien avec le « foglio di via ».

Ricardo ne quitte pas l'Italie, mais il abandonne l'idée de retourner voir son ex-patron, il commence à vivre dans la terreur d'être à nouveau interpellé par les forces de l'ordre et surtout se demande comment faire pour recommencer à travailler. Il a peur de sortir de chez sa cousine, de prendre les moyens de transport, et au même temps il a peur de rester chez elle par crainte de lui créer des soucis.

Après deux semaines il rencontre un ami de sa cousine qui lui présente un deuxième artisan italien, qui le prend avec lui en tant que manœuvre, d'abord ponctuellement puis de plus en plus régulièrement. Ricardo reste avec lui un an: il est payé régulièrement, il commence à s'acquitter de ses dettes (la maison de sa mère au Pérou avait été hypothéquée, sa cousine lui avait payé une partie du billet d'avion etc.) et il ne travaille pas plus que huit heures par jours. Au bout d'un an, Ricardo demande à cet artisan de l'aider avec le dossier pour demander un permis de séjour de travail dans le cadre du « décret flux 2006 »<sup>22</sup> afin de rentrer dans les quotas de main-d'œuvre étrangère que l'Italie établit, en théorie, selon les besoins exprimés par les entrepreneurs dans certains métiers, dont le bâtiment.

Son patron se dit disponible, mais quand Ricardo lui emmène les formulaires à compléter et à remplir par l'employeur, le chantier est en train de terminer et Ricardo s'aperçoit que son patron a complété les documents avec un faux nom d'entreprise et de titulaire de l'entreprise. Il demande des explications et son patron lui répond qu'il est désolé, mais que cela va lui coûter très cher<sup>23</sup> et qu'il ne peut pas se permettre de le garder avec lui.

Ricardo se retrouve encore une fois sans travail et sans espoir de voir sa situation se régulariser. Après un mois et demi il retrouve du travail par l'intermédiaire d'un compatriote maçon qui l'introduit dans son équipe, au sein d'une entreprise de 8 salariés (plus 4 ou 5 ouvriers qui viennent « à la journée»), « tous des latinos », comme il me fait remarquer. Ricardo est le seul sans papiers.

Actuellement il continue à travailler pour la même entreprise, depuis bientôt un an et demi et toujours au noir. Il n'est pas content parce que le patron lui doit trois mois de salaire, parce qu'il est mal payé par rapport aux autres salariés car les samedi et les dimanche lui sont rétribués comme les jours

---

<sup>22</sup> ...Quotas et hypocrisie du système qui oblige entrepreneurs et travailleurs à faire semblant de ne pas se connaître car le décret ne s'adresse pas aux étrangers déjà séjournant sur le territoire de manière irrégulière.

<sup>23</sup> ...Détails Bossi-Fini et décret flux.

ouvriers et parce qu'il pense que le patron n'a pas l'intention de demander ses papiers à la sortie du prochain « décret flux » : « je lui ai demandé de me payer les trois derniers mois de salaire mais il m'a dit que si je sais pas attendre je peux m'en aller... », « le patron il est pas partant, pour lui l'important est de se faire le plus de sous possible, moi, il sais qu'il peut me faire attendre et il voit pas l'intérêt de faire mes papiers... je lui ai même proposé de me payer moi-même la sécurité sociale et tout ça ! ».

Ricardo est conscient de son être « différent ». Au sein du chantier il perçoit que sa vie « ne compte rien du tout... combien de fois je pouvais tomber du toit parce que c'est moi qu'ils envoient là-haut sans protection ? » ; en suite il est toujours le dernier à être payé et le premier à être sous-payé par rapport au nombre d'heures effectués et aux extras. En dehors, il est convaincu que tout le monde te vois comme un immigré et que « ce regard lourd tu le ressens de partout, sur le bus, au supermarché, au parc. Moi je voudrais avoir mes papiers et faire venir mon fils ici que pour le faire soigner, mais pas pour autre chose... ».

Le seul moment de son récit où Ricardo se projette vers l'avenir prend la dimension d'un rêve inaccessible : Ricardo me dit vouloir insister jusqu'à ce qu'il obtienne ses papiers pour rentrer un peu au Pérou, pour ensuite faire venir son fils en Italie, « et me dédier un peu à moi même, faire des études de plomberie ou d'électricien, ou de barman... j'aimerais bien travailler dans un bar, ou ouvrir un restaurant... oui, ça serait magnifique, et ensuite je pourrais rentrer au Pérou avec ces expériences et un peu de sous... mais bon, ça c'est mes rêves, j'ai encore plein de problèmes à résoudre ici ».

#### **4. En guise de conclusion : les politiques publiques et l'insertion des immigrés**

Ce travail a voulu questionner l'action publique et son influence sur les parcours d'insertion *via* la reconstruction des transitions et des événements-clés qui émergent des récits des immigrés et surtout à travers les liens que les protagonistes établissent entre le contexte institutionnel et les choix possibles, les opportunités, les risques individuels.

Chaque récit renvoie à un contexte historique et sociétal. Les instruments d'action publique et les configurations d'acteurs sur le territoire sont importants et composent un cadre sociétal dans lequel l'immigré se déplace, négocie, s'insère ou est exclu, met en place des stratégies de promotion et/ou de survie selon la possibilité d'accéder à un statut reconnu. Le statut, et la catégorie-cible d'une politique publique ont un double pouvoir : d'abord de distinguer, de faire le tri entre « éligibles » et « exclus » ou « non-concernés », et de définir les caractéristiques des premiers ; au même temps, ils permettent à l'immigré de se positionner par rapport « aux autres », de se percevoir ou pas comme étant « comme les autres » du point de vue des droits et des devoirs.

Les parcours que nous avons reconstruit montrent comment certaines opportunités ou obligations se sont présentées suite à l'immersion de l'individu dans un contexte avant tout institutionnel, qui a défini un ensemble de règles et de contraintes, et suite également à l'existence d'un tissu de liens sociaux et de réseaux qui lient l'immigré à son entourage (amis, collègues, famille, membres de l'administration, d'associations, de syndicats etc.).

Ces deux niveaux contextuels, institutionnel et individuel, s'entrecroisent constamment dans le récit des nos interviewés et l'accès à un statut reconnu (permis de séjour, contrat en règle, stagiaire de la formation professionnelle etc.) passe souvent par la médiation, obligatoire ou fortuite, d'un acteur.

Or, les exemples examinés ici montrent que les configurations d'acteurs sur les deux territoires ne sont pas identiques et que des formes d'arrangement sociétales émergent, donnant lieu à des modalités d'insertion professionnelle que, sans être figées, sont plus typiques d'un contexte que de l'autre.

Ces parcours témoignent également d'un effet historique important qui met en évidence le caractère évolutif de ces configurations d'acteurs et du contexte institutionnel lié aux politiques publiques : les événements clés (ex. régularisations) des parcours d'insertion caractérisés par l'accès à un emploi stable et en règle, ainsi qu'à un statut d'immigré régulier qui permet à l'individu de se sentir légitimé à résider sur le territoire, se déroulent dans une phase spécifique de l'histoire migratoire des deux contextes nationaux. Les deux parcours d'immigration plus récents sont plus problématiques du moment où l'accès au statut d'immigré régulier pour raisons économiques est plus difficile à obtenir et reflétant les logiques à la base des normatives actuelles sur l'immigration qui renvoient à la nécessité de réduire et contrôler le phénomène et de sélectionner la main-d'œuvre étrangère à partir de critères d'utilité par rapport aux besoins du pays dit d'accueil.

Mais l'intérêt de ces parcours réside surtout dans la capacité à mettre en relief le rôle des acteurs sur le territoire et leurs diverses configurations. La région Liguria et la région PACA présentent sans doute des similitudes quant aux besoins de main-d'œuvre de la branche et à une présence significative de travailleurs immigrés. Toutefois, les tentatives de gestion de cette main-d'œuvre sont mises en place différemment et par l'intermédiaire d'acteurs divers.

Par exemple dans le cas de la Ligurie, les acteurs et les *gatekeepers* interagissent dans une configuration locale caractérisée par la territorialisation des organismes de branche (Lendaro, 2009-b), comme l'École du bâtiment, qui peut se permettre d'adopter des modes de fonctionnement propres, en mesure de prendre en considération la situation spécifique des immigrés du secteur, notamment en terme de formation professionnelle. L'adoption d'une catégorie artisanale d'« immigré » et d'immigré « en voie de régularisation » fait en sorte que les *gatekeepers* puissent inventer des solutions informelles face à des impasses d'ordre administratif, qui renvoient aux catégories rigides établies par la normative nationale (contournée). Des arrangements sont possibles et ils se révèlent encore plus déterminants lorsqu'on s'aperçoit que dans le cas ligurien, ces organismes jouent un rôle de médiateurs à l'emploi beaucoup plus efficaces que les institutions publiques créées à cette fin, comme les centres pour l'emploi<sup>24</sup>. Ces organismes paritaires de branche, ainsi que d'autres acteurs du privé social comme les syndicats et les paroisses, sont les détenteurs d'informations et de contacts essentiels pour l'immigré, régulier ou pas, à la recherche d'un travail.

Le rôle des *gatekeepers* du privé social est encore plus important dans un contexte politique qui tente de gérer le phénomène migratoire en adoptant une posture « de l'urgence » : la mesure politique adoptée le plus constamment dans les 20 dernières années afin de réguler la présence immigrée sur le territoire a été la « sanatoria », c'est-à-dire la régularisation des sans papiers et des immigrés séjournant irrégulièrement sur le territoire. La présence d'un nombre important d'immigrés irréguliers, due à des raisons multiples qui vont de l'accès relativement facile au marché du travail informel à la relative perméabilité des frontières, a donc catalysé l'intervention spontanée des acteurs publics et surtout privés du territoire, qui essaient de trouver des solutions à leur façon, en bricolant avec l'interprétation de directives et de décrets, en anticipant l'état au niveau de la fourniture de services de base (comme les dortoirs, les centres de soins primaires, etc. ouverts aux sans papiers) etc. Le « discrétionnalisme » des acteurs locaux (ex. préfecture, secrétariat de l'école du bâtiment etc.) participe également à la définition des contextes à géométrie variable dans lesquels l'immigré essaye de s'insérer, en ouvrant ou en réduisant l'horizon de ses possibilités.

En région Provence-Alpes-Côtes d'Azur l'hégémonie du référentiel « égalité des chances » est présent également au niveau territorial et les catégories-cible adoptées par les acteurs et les *gatekeepers* publics (ANPE, CROUS etc.) restent « standard », donc « a-nationales ».

Nous avons voulu montrer que les inégalités d'accès à l'emploi dépendent de l'accessibilité de « statuts », qui renvoient à la position socioprofessionnelle, à l'appartenance générationnelle, à l'ancienneté de « résidence » sur le territoire et aux divers niveaux de protection selon l'inclusion ou non dans les catégories-cibles de l'action publique. En France ces catégories-cibles ne définissent pas seulement les priorités des institutions politiques mais donnent accès à des statuts (demandeur d'emploi, primo-arrivant, jeune sans qualification etc.) qui ouvrent le droit à des services et à des formes de soutien, et, en même temps excluent les non-éligibles.

L'action publique est sectorielle, et chaque catégorie prioritaire est rendue opératoire afin d'intervenir sur un problème spécifique (es. le logement de jeunes étudiants). Cela pose tout de même le problème de la gestion de parcours non-linéaires, comme ceux qui passerait par la transition d'un statut d'étudiant étranger à celui de travailleur étranger. La « gestion des parcours d'insertion des jeunes » est par exemple une des priorités de la Région. Toutefois, le manque de reconnaissance des déphasages possibles entre les temporalités du parcours d'insertion d'un jeune immigré étranger et celles des contraintes administratives liées à son séjour est assez évidente. La difficulté majeure est l'intégration de deux temporalités a priori distinctes : celle de l'action publique et celle de l'individu migrant. Le décalage entre le temps « linéaire », qui fait référence à la notion de « parcours » dans le sens de son utilisation par les politiques de l'emploi, et le temps de l'immigré, souvent oscillant entre différents

---

<sup>24</sup> Il s'agit des « centri per l'impiego », l'équivalent des agences locales pour l'emploi, qui ont une responsabilité départementale, sans qu'ils soient spécialisés dans un secteur professionnel.

statuts (réguliers-irrégulier, étudiant-salarié, résident-mobile etc.), fait de la régulation des transitions sur le marché du travail des immigrés étrangers un non-objectif.

La lutte contre les discriminations et la recherche d'une formule magique qui puisse promouvoir l'égalité des chances sont à l'origine du fait que la catégorie d'immigré s'estompe, pour se dissoudre dans les autres catégories légitimes de l'action publique (comme les jeunes sans diplôme, les demandeurs d'emploi etc.).

Ainsi dans les deux régions, des enjeux similaires concernant l'insertion professionnelle des immigrés dans une branche caractérisée par des problématiques voisines (comme la difficulté formelle à fidéliser la main d'œuvre jeune etc.) n'emmènent pas aux mêmes catégorisations ni aux mêmes configurations d'acteurs, car la construction de problèmes collectifs suit des cheminements socialement différents, tout comme les parcours d'insertion des immigrés.

## Bibliographie

- Ambrosini, M., 1999. *Utili invasori*. Milano, Ismu- F. Angeli.
- Ambrosini, M., 2001. *La fatica di integrarsi. Immigrazione e lavoro in Italia*. Bologna, Il Mulino.
- Ambrosini, M., 2005. *Sociologia delle migrazioni*. Bologna, Il Mulino.
- Ambrosini, M., 2008. Surprises italiennes: une étrange continuité dans la gestion de l'immigration. *Journée d'Etude "Immigration et Marchés du Travail*, 8 avril 2008, MMSH, Aix en Provence.
- Beaud, S., Pialoux, M., 1998. Notes de recherche sur les relations entre Français et immigrés dans l'usine et le quartier. In: *Genèses*, 30, 101-121.
- Béhar, D., Estèbe, P., Epstein, R., 1998. Les détours de l'égalité. Remarques sur la territorialisation des politiques sociales en France. *Revue Française des Affaires Sociales*, Paris, La Documentation Française, 4(10-12).
- Bessy, C., Eymard-Duvernay, F., Gomel, B., Simonin, B., 1995. Les politiques publiques d'emploi : le rôle des agents locaux. In : CEE (Ed.), *Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs. Des repères pour l'évaluation*. Cahiers du CEE (34), Paris, PUF, pp. 3-34.
- Bezes, P., 2009. *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*. Paris, PUF, coll. « Le lien social ».
- Boltanski, L., Thévenot, L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- Campomori, F., 2005. Frames cognitivi, organizzazione e apprendimento nelle politiche locali per gli immigrati, *Rivista Italiana di Politiche Pubbliche*, 1(2005), pp. 33-63.
- Castel, R., 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Fayard.
- CEE, 1995. *Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs. Des repères pour l'évaluation*. Cahiers du CEE (34), Paris, PUF.
- Center for Life Course and Life Style Studies, 2003. *Trajectories, Stages, Transitions and Events of the Life Course: Towards an Interdisciplinary Perspective*. Working Document, PaVie 2003 Research Colloquium (October 9-11, 2003).
- De Rudder, V., Poiret, C., Vourc'h, F., 2000. *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*. PUF, Paris.
- Dubar, C., 2001. La construction sociale de l'insertion professionnelle. *Education et Société*, 7(1), pp. 23-36.
- Dubar, C., Demazière, D., 1997. *Analyser les entretiens biographiques*. Paris, Nathan.
- Fellini, I., Ferro, A., Fullin, G., 2007. Recruitment processes and labour mobility: the construction industry in Europe. *Work, employment and society*, 21(2), pp. 277-298.
- Geddes, A., Favell, A. (Ed.), 1999. *The Politics of Belonging: Migrants and Minorities in Contemporary Europe*. Aldershot, Ashgate/ICCR.
- Giraud, O., 2004. La comparaison comme opération de réduction de la complexité. Le cas de la formation professionnelle. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 11(3), pp. 349-368.
- Giraud, O., Lucas, B., 2007. Jeux d'échelle et référentiels dans les politiques du handicap en Suisse. In: Faure A., Leresche J.-P., Muller P., Nahrath S., *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*. Paris, L'Harmattan, pp.119-134.
- Grossetti, M., 2006. L'imprévisibilité dans les parcours sociaux. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 120/2006, pp. 5-28.

- Guiraudon, V., 2006. L'intégration des immigrés ou la politique de l'esquive. Réformer sans changer de modèle ?. In : Palier, B., Hall, P., Culpepper, P. (Ed.). *La France en mutation 1980-2005*. Presses de Science Po, Paris, pp. 265-301.
- Hassenteufel, P., 2005. De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques. *Revue française de science politique*, 55(1), 113-132.
- Ive, G.J., Gruneberg, S.L., 2000. *The Economics of the Modern Construction Sector*. Macmillan Press, London.
- Jobert, A. (dir.), 2008. *Les nouveaux cadres du dialogue social. Europe et territoires*. P.I.E. Peter Lang, Bruxelles.
- Jounin, N., 2008. *Chantier interdit au public*. La Découverte, Paris.
- Lallement, M., Spurk J., 2003. *Stratégies de la comparaison internationale*. Paris, CNRS Editions.
- Lascoumes, P., Galès, P. (Ed.), 2005. *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Leclerc-Olive, M., 1997. *Le dire de l'évènement (biographique)*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Lendaro, A., 2009-a. L'Etat et les « autres ». Visibilisation de la main d'œuvre immigrée en PACA (FR) et en Liguria (ITA). Actes des Journées Internationales de Sociologie du Travail, Nancy, juin 2009, <http://gree.univ-nancy2.fr/encours/?contentId=6319>.
- Lendaro, A., 2009-b. Violence symbolique et immigration. De la sélection dans le bâtiment. *Congrès de l'AFS*, RT Sociologie du Travail. Paris, avril 2009, à paraître pour Octarès en 2010.
- Lima, L., 2004. Prendre en compte la mise en oeuvre de l'action publique dans la comparaison. L'exemple de la lutte contre l'exclusion des jeunes. *Revue Internationale de Politique Comparée*, (11)3, pp. 435-455.
- Linhart, R., 1978. *L'établi*. Les Editions de Minit, Paris.
- Mashkova, E., 2006. Travail stable, travail précaire : confrontation productrice de risques. L'hypothèse mise à l'épreuve dans le secteur du bâtiment. *Note de synthèse du rapport de recherche DREES-MiRe*.
- Mayer, K. U., Schoepfling U., 1989. The State and the Life Course. *Annual Review of Sociology*, 15, pp. 187-209.
- Piore, M., 1979. *Birds of Passage: Migrant Labour and Industrial Societies*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Salais, R., Raynaud, B., Bavarez, N., 1986. *L'invention du chômage*. PUF, Paris.
- Sciortino, G., 2004. I sommersi e i sanati: le politiche di regolarizzazione degli immigrati in Italia, In : Barbagli, M., Colombo, A., Sciortino, G. (a cura di). Bologna, Il Mulino.
- Smelser, N. J., Halpern, S., 1978. The historical triangulation of family, economy and education. In *Turning points. Historical and sociological essays on the family*, ed. J. Demos, S. Boocock. American Journal of Sociology, n.84, pp. 288-315.
- Tripier, M., 2004. L'immigré, analyseur de la société (note critique). *Terrains & Travaux*, 2(7), p. 173-185.
- Tripier, M., 1991. *L'immigration dans la classe ouvrière en France*. CIEMI, L'Harmattan, Paris.
- Verdier, E., 1995. Quelques commentaires au texte « Les politiques publiques d'emploi : le rôle des agents locaux ». In : CEE (Ed.), *Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs. Des repères pour l'évaluation*. Cahiers du CEE (34), Paris, PUF, pp. 43-48.
- Verdier, E., 2000. Reintroducing public action into societal analysis. In: Maurice, M., Sorge, A. (Ed). *Embedding organizations : societal analysis of actors, organizations and socio-economic context*. John Benjamins publishing company, Amsterdam, pp. 325-338.
- Verdier, E., 2008. Vers une gouvernance territoriale des risques du travail?. *Travail et Emploi*, n. 113, p. 103-115.
- Viet, V., 1998. *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*. Paris, Fayard.
- Zincone, G., Di Gregorio, L., 2002. Il processo delle politiche di immigrazione in Italia: uno schema interpretativo integrato. *Stato e Mercato*, 3(66), pp. 433-465.